



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs  
n°22 du 15 novembre 2014*

---

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Général  
Séance du 22 octobre 2014 - DM - 2*



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**S O M M A I R E**

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 22 DU 15 NOVEMBRE 2014**

PAGES

**CONSEIL GENERAL**

**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL GENERAL**

Séance du 22 Octobre 2014 - DM 2 ..... 5

\* \* \* \* \*



## CONSEIL GENERAL

### COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL GENERAL

#### Séance du 22 Octobre 2014 - DM 2

#### DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

##### 1 - Mme Janine ECOCHARD

Gestion des services annexes d'hébergement des collèges publics

- A décidé :

- d'approuver les forfaits d'hébergement, ainsi que les taux de participation aux charges de fonctionnement prélevés sur lesdits forfaits, dont les familles s'acquittent auprès des établissements publics locaux d'enseignement pour l'hébergement de leurs enfants demi-pensionnaires ou internes selon le détail figurant au rapport,

- de maintenir les taux de participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension tels qu'arrêtés par délibération n°56 du 16 décembre 2005,

- de maintenir le taux de cotisation des familles au fonds commun des services d'hébergement tel qu'arrêté par délibération n°2 du 27 mars 1986.

##### 2 - Mme Janine ECOCHARD

Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics pour 2015

- A décidé :

- d'arrêter les critères de répartition de la dotation initiale de fonctionnement selon le détail figurant en annexe n° 1 du rapport,

- d'attribuer aux collèges publics des dotations initiales de fonctionnement, d'un montant de 13 676 060,00 €, et d'équipement, pour un montant de 1 092 000,00 €, au titre de l'exercice 2015 selon les tableaux joints au rapport.

##### 3 - M. Mario MARTINET

Ville de Marseille : Modification de la participation du Département à la réfection du complexe sportif Charpentier

- A décidé :

- de donner un accord de principe pour le financement de l'opération de réfection du complexe sportif Charpentier à Marseille quartier de Saint-Mauront modifiant le rapport n°54 présenté au Conseil Général le 20 décembre 2013,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention de financement à passer entre le Département et la Ville de Marseille qui fixera la dépense subventionnable et les modalités de mise en œuvre de l'aide financière du Département.

##### 4 - M. Jacky GERARD

Régularisation des AP de la Direction de l'Environnement

- A décidé d'approuver les montants des affectations, leurs modifications et variations ainsi que les ouvertures et modifications de répartis d'AP comme indiqués dans le rapport concernant les autorisations de programme du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du Service des Forestiers-sapeurs.

##### 5 - M. Loïc GACHON

Remboursement du Conseil Général en tant qu'actionnaire de la SAMENAR

- A décidé d'approuver le remboursement par la SAMENAR du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en sa qualité d'actionnaire.

La recette correspondante s'élève à 902 219 €.

**6 - M. Claude VULPIAN**

Crise de la filière des fruits et légumes : proposition d'un plan d'actions

- A décidé :

- de voter un crédit de 1 M€ pour la crise de la filière des fruits et légumes dont 0,120 M€ pour la distribution par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône de pommes et poires dans les établissements scolaires et les résidences pour personnes âgées volontaires et 0,880 M€ pour des aides directes aux agriculteurs,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer avec la Chambre d'Agriculture la convention correspondante jointe en annexe au rapport.

**7 - M. Hervé CHERUBINI**

Demande de clôture de six Autorisations de Programme de la Direction des Services Généraux et de désaffectation de leurs crédits de paiement résiduels

- A décidé conformément aux tableaux figurant dans le rapport de procéder à :

- la clôture d'AP consommées ou trop anciennes et remplacées par de nouvelles ou transférées à une autre direction,

- la désaffectation de leurs crédits de paiement,

Abstention du Groupe l'Avenir du 13

**8 - M. Félix WEYGAND**

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) : Augmentation d'Affectation

- A décidé d'approuver le montant de l'affectation de crédit et sa modification, comme indiqué dans le rapport.

Concernant les autorisations de programmes à la DM2 2014, les ajustements s'élèvent à 8 592 800 € pour la DSIT.

M. MIRON vote contre.

**9 - M. Richard EOUZAN**

DM2 : bâtiments départementaux et collègues

- A décidé :

- de procéder aux modifications d'autorisations de programmes, conformément au tableau joint en annexe au rapport,

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe au rapport.

**10 - Mme Danièle GARCIA**

Fixation de divers taux de vacations - Modification de la délibération n°14 du 29 octobre 2012

- A décidé d'approuver, pour le recours éventuel aux vacations de catégorie C, l'actualisation des taux horaires indexés sur l'évolution de la valeur du point d'indice.

Cette actualisation est liée aux modifications de l'organisation des carrières des catégories B et C, conformément au décret n° 2014-78 du 29 janvier 2014.

**11 - Mme Danièle GARCIA**

Versement de la prime de fin d'année

- A décidé d'attribuer aux agents départementaux, ainsi qu'aux agents de l'Etat mis à disposition du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et affectés aux Archives Départementales une prime de fin d'année 2014, d'un montant net de 1 683,98 €.

Ce montant ne sera plus revalorisé et sera donc reconduit à l'identique chaque année.

Le montant brut reste variable en fonction de la situation individuelle de chaque agent au regard de ses cotisations salariales, et de son temps de travail ainsi que de ses absences maladie.

**12 - Mme Danièle GARCIA**

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département

- A décidé d'approuver les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département, conformément aux annexes jointes au rapport.

Les dépenses correspondantes seront prélevées au budget départemental selon la ventilation indiquée dans chacune des annexes.

Les crédits inscrits au budget départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

A décidé de donner délégation à la Commission Permanente pour délibérer sur le compte épargne temps.

Abstention du Groupe l'Avenir du 13.

**13 - M. Jean-Noël GUERINI**

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par le Président du Conseil Général de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décision d'ester en justice.

- A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par le Président du Conseil Général en matière d'actions en justice, sur la période du 29 Avril 2014 au 25 Août 2014 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 14 avril 2011.

**14 - M. Richard EOUZAN**

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de compétence au Président du Conseil Général en matière de marchés publics.

- A décidé, de prendre acte du récapitulatif annexé au rapport, des marchés, accords-cadres ou avenants notifiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 juillet 2014 (inclus) passés par le Président du Conseil Général en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du Conseil Général n°9 du 14 avril 2011.

**15 - M. Jean-Noël GUERINI**

Composition de la Commission Permanente

- A décidé :

- conformément à l'article L 3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de compléter la Commission Permanente,

- conformément à l'article L 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nommer

- M. Denis ROSSI 10<sup>ème</sup> Vice-président, seul candidat pour ce poste.

- Mme Véronique BOURCET-GINER, M. Jean-Jacques BONFIL, membres de la Commission Permanente, seuls candidats pour ces postes.

**16 - M. Jean-Noël GUERINI**

Remplacement de Mme Carlotti et de M Amiel au sein des commissions thématiques

- A désigné M. BONFIL pour siéger au sein des commissions thématiques suivantes :

« Solidarité » et « Aménagement, Environnement, Administration Générale ».

A désigné Mme. BOURCET-GINER pour siéger au sein des commissions thématiques suivantes :

« Solidarité » et « Education, Animation, Vie Locale ».

**17 - M. Jean-Noël GUERINI**

Indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône. Actualisation 2014

- A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil général du 10 avril 2014 suite aux démissions de Mme Marie-Arlette CARLOTTI, élue conseillère municipale et communautaire de Marseille en mars 2014 et de M. Michel AMIEL, élu sénateur des Bouches-du-Rhône en septembre 2014 et à la désignation de leurs suppléants, M. Jean-Jacques BONFIL et Mme Véronique BOURCET-GINER en qualité de conseillers généraux,

- d'amender les tableaux récapitulatifs joints au rapport et relatifs aux indemnités brutes de fonction des conseillers généraux tenant compte :

- . des nouvelles dispositions de l'article L3123-18 relatives au reversement de la part écartée au budget départemental.
- . de la nomination de M. Denis ROSSI au poste de 10ème vice-président.

Les tableaux amendés sont joints à la délibération.

#### **18 - M. Hervé CHERUBINI**

Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par l'association PACT des Bouches-du-Rhône. Opération :

acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) situé au 23/27, traverse Mère de Dieu 13014 Marseille.

- A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association PACT des Bouches-du-Rhône à hauteur de 4 906,80 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 10 904,00 € destiné à financer l'opération d'acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) situé 23/27, traverse Mère de Dieu, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

La délibération n°17 du 27 juin 2014 est abrogée.

#### **19 - M. Hervé CHERUBINI**

Demandes de garantie d'emprunt formulées par l'O.P.H. 13 Habitat. Opérations : Construction d'un foyer-logement de 30 lits dénommé «Les Oliviers» et situé quartier Saint-Jean à Martigues. Construction d'un E.H.P.A.D de 68 lits (et 10 places d'accueil de jour Alzheimer) dénommé «Les Oliviers» et situé quartier Saint-Jean à Martigues.

- A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'O.P.H. 13 Habitat, à hauteur de :

- 3 723 772,00 € représentant 100% d'un montant total d'emprunts de 3 723 772,00 € destiné à financer l'opération de construction d'un E.H.P.A (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées / foyer-logement) de 30 lits (logements) dénommé «Les Oliviers» à Martigues.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 8 188 801,00 € représentant 100% d'un montant total d'emprunts de 8 188 801,00 € destiné à financer l'opération de construction d'un E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 68 lits (et 10 places d'accueil de jour Alzheimer) dénommé «Les Oliviers» à Martigues.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunt jointes au rapport et tous les actes correspondants.

M. MASSE ne prend pas part au vote.

#### **20 - M. Hervé CHERUBINI**

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association «Saint-Joseph-La Salette». Opération : restructuration de l'E.H.P.A.D. « La Salette Montval » situé au 93, chemin Joseph Aiguier 13009 Marseille.

- A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association « Saint-Joseph - La Salette », à hauteur de 1 783 000,00 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 3 566 000,00 € destiné à financer l'opération de restructuration (pour 42 lits) de l'E.H.P.A.D. ( Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) « La Salette Montval » et situé au 93, chemin Joseph Aiguier dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**21 - M. Hervé CHERUBINI**

Ouverture des crédits au 1er janvier 2015 avant vote du Budget Primitif 2015 en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales.

- A autorisé, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture, au titre de l'exercice 2015, des crédits figurant dans l'annexe jointe au rapport qui correspondent à un quart des crédits d'investissement hors autorisation de programme votés au budget 2014, soit 9.860.181,00 €.

**22 - M. Hervé CHERUBINI**

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2014.

- A décidé :

- d'adopter la décision modificative n° 2 pour 2014 pour le budget principal et les budgets annexes,

- de consacrer l'excédent dégagé à une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de 9 675 070,54 €,

- d'augmenter la contribution du Département au profit du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) pour les missions de service public de santé publique et animale à hauteur de 400.000 €, pour régulariser des dotations aux amortissements des années antérieures,

- de reverser au Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) le montant (281 K€) de la condamnation prononcée au profit du Conseil Général suite à un contentieux lié à la ventilation du bâtiment, afin qu'il mène les travaux de réparation du préjudice,

- d'adopter les modifications des autorisations de programme (AP) prévues au projet de budget,

- de constituer une dotation d'un montant de 747.000 € au chapitre 68, fonction 01, article 6815 « dotation pour provisions pour risques et charges de fonctionnement » au titre des risques et charges de fonctionnement consécutifs à la mise en place de la monétisation des jours épargnés dans le compte épargne temps,

- d'admettre en non-valeur au titre du budget annexe des Ports la somme de 26.773,97 € présentée pour insuffisance d'actif par le payeur départemental dans son rapport sur les restes à recouvrer du Département, en application de l'instruction comptable M4,

- de procéder à la régularisation de l'actif du budget principal au titre du syndicat mixte de l'Arbois par émission d'un titre de recettes au compte 27635 « autres groupements et collectivités » et d'un mandat au compte 1021 « dotation » chacun de la somme de 27.846,42 €,

- de procéder aux opérations suivantes de régularisation de l'actif des budgets annexes :

1. - par mouvement d'ordre non budgétaire, comme détaillé dans l'annexe jointe à la délibération,

2. - par les écritures budgétaires de dotations ou reprises sur amortissements suivantes :

a. - CMPPD : - dotation de 6.945,41 €, dont 2.045,83 € au titre de 2014 ; reprise de 69.284,01 € au titre de 2014.

b. - DIMEF : - dotation de 4.263,92 € au titre de 2014; reprise de 37.133,88 € dont 30.342,12 € au titre de 2014.

c. - LDA : - dotation de 417.159,04 € dont 415.817,04 € au titre de 2014 ; reprise de 30.385,80 € sans incidence budgétaire au titre de 2014.

- d'affecter les résultats de la DIMEF arrêtés par délibération n° 22 du 27 juin 2014 de la manière suivante :

1. - reprise sur l'exercice 2014 à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » du budget annexe de la somme de 2.168.183,29 €,

2. - imputation à l'article 003 « excédent prévisionnel d'investissement » du budget annexe de la somme de 2.092.776,70 €,

3. - reprise sur l'exercice 2015 de l'excédent de fonctionnement 2013 pour 90.611,79 €,

- d'affecter les résultats du CMPPD arrêtés par délibération n° 22 du 27 juin 2014 de la manière suivante :

1. - reprise sur l'exercice 2014 à l'article 002 « déficit d'exploitation reporté » du budget annexe de la somme de 200.000,00 € représentant une partie du déficit constaté, le solde de 503.544,73 €, comme le permet l'article 314-51 du code de l'action sociale et des familles, sera repris ultérieurement,

2. - reprise sur l'exercice 2014 à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » du budget annexe de la somme de 193.769,51 €,

3. - imputation à l'article 003 « excédent prévisionnel d'investissement » du budget annexe de la somme de 126.569,51 €,

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,

- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Abstention du Groupe l'Avenir du 13.

Abstention de Mme ECOCHARD, M. NOYES, M. PEZET.

\* \* \* \* \*

Directeur de la Publication : Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Abonnements : DGS - Service des Séances de l'Assemblée - Bureau des actes  
Hôtel du Département - 13256 MARSEILLE Cedex 20 - Téléphone : 04.13.31.32.26